

transactions des marchands qui ne sont pas familiers avec la langue anglaise, monsieur le ministre des douanes soit prié de vouloir bien faire imprimer dans les deux langues tous les documents destinés au service douanier de cette ville."

M. le vicomte de la Barthe est alors invité à donner lecture d'un travail qu'il a fait sur les monts-de-piété de Paris.

Ce rapport est très intéressant et prouve l'utilité qui pourrait ressortir d'une telle institution, si elle existait à Montréal. L'intérêt ne dépasse pas 7 p.c. par année pour les objets mis en dépôt, et on accorde au déposant une somme égale aux quatre-cinquièmes de la valeur des objets si c'est de l'argenterie.

Les effets mobiliers autres obtiennent les deux-tiers de leur valeur.

Tous les objets déposés sont conservés avec soin et les précautions les plus minutieuses sont prises contre l'incendie. Cette institution date de 1777. Son but est de rendre service au public de deux façons : en empruntant aux riches, qui trouvent de la sorte un placement sûr, et en prêtant aux pauvres, à des taux raisonnables.

Le mouvement des fonds n'est pas moins de cent millions. Les échelles d'intérêts sont établies de manière à faire payer les gros gages pour les petits. Voilà ce qui apparaît à la lecture du rapport de M. de la Barthe. La Chambre de Commerce a été unanime à lui voter des remerciements.

Sur une invitation de la Chambre de Commerce de Nicolet, le président, M. Laporte, MM. Parizeau, Perrault et Côté rendront visite aux hommes d'affaires de Nicolet, le 1er ou le 2 février prochain.

On a établi ensuite une commission financière dans le but de s'occuper des affaires financières de la chambre; elle sera composée comme suit: le vice-président, le trésorier, le secrétaire, les auditeurs, le président du comité de la salle et M. Ubald Garand.

M. Balcer, des Trois-Rivières, est admis membre de la chambre.

La séance se termine par des condoléances offertes à la famille de feu l'hon. sénateur Tassé, membre de la chambre.

NOTES INDUSTRIELLES

La manufacture de papier de Windsor Mills, emploie maintenant 300 hommes.

Edison a déjà dépensé \$1,000,000 en expériences pour arriver à réduire les minerais de basse teneur au moyen de l'électricité.

Il est rumeur qu'un syndicat est à se former à St Jean, P. Q., pour exploiter la manufacture de vaisselle de MM. Macdonald.

Les marchands de bois de la côte sud du St Laurent disent qu'il n'y a pas autant de neige que d'habitude, dans les bois, cet hiver.

On dit qu'il y a actuellement sous contrat pour être construits dans les chantiers des grands lacs 19 navires dont le coût sera de \$2,870,000.

L'augmentation de la demande de mica, pour les industries électriques, a produit un effet stimulant sur l'extraction de ce minéral au Canada.

Les fromageries de St-Valérien de Milton ont donné à la paroisse \$35,000. Environ 8500 lbs de beurre y ont été fabriquées pendant le dernier automne.

Une compagnie de New-York est actuellement à examiner le plan de la chaussée projetée, fait par M. l'ingénieur Tessier à Drummondville. Si la compagnie approuve le plan, elle le mettra elle-même à exécution.

M. O'Hara, sous-secrétaire d'état aux Douanes, informe la commission du Havre de Montréal, qu'il a été exporté en Angleterre, en 1894, 13,873 tonnes de 2000 livres de pulpe de bois : estimées à \$112.812, soit, en moyenne, à \$9.00 la tonne.

Il y a, à Sherbrooke, une sauvagesse très habile dans la confection de paniers, l'épouse de Michel Thomas, sauvage venant de Cacouna. A la dernière grande exposition de Chicago, cette femme a exposé un panier fait de trois cents morceaux, qui a été vendu \$25.00.

Il a été pesé à la fromagerie Ste-Rose de St-Thomas d'Aquin, pendant l'été dernier, 97,113 livres de lait qui ont produit 22,184 livres et un quart de fromage. Ces 22,184 livres de fromage ont donné \$8,592.20. La moyenne du prix du 100 lbs de lait a été de 84c. La moyenne du nombre de livres de lait pour la livre de fromage a été d'un peu moins de 9 livres. Coût de la fabrication, \$1,151.53.

On signale, à Hamilton, une augmentation dans le nombre de peaux de chevaux offertes sur le marché. Le fait est que, maintenant, il n'est plus guère profitable de nourrir un cheval l'hiver, lorsqu'on n'a pas d'ouvrage à lui faire faire. Avec les tramways électriques et la bicyclette, le rôle du cheval se rétrécit chaque jour. Aussi, conclut le *Monetary Times*, il n'est pas étonnant que les tanneurs de cuirs à harnais trouvent leur marché dans le marasme.

On lit dans le *Courrier du Canada* de Québec :

La maison Morency & Frère, 113 rue St-Joseph expose en ce moment dans ses vitrines un élégant cadre contenant en groupe les photographies des membres du bureau de la Chambre de Commerce de Québec. Ce tableau qui a servi à faire la photogravure publiée dans le PRIX COURANT, de Montréal, la semaine dernière, a été offert par ce journal à la Chambre de Commerce où il sera envoyé pour la prochaine réunion.

Le tannage des peaux d'éléphant constitue une industrie absolument nouvelle. Le procédé qu'on emploie est le procédé général; mais au lieu d'écorce de chêne moulue, on se sert d'un fort extrait de tannin quelconque qu'on fait agir pendant six mois. Quand la peau du géant est tirée de la fosse, elle a près de 1½ pouces d'épaisseur.

Le cuir d'éléphant, comme celui du crocodile aux Etats-Unis, comme celui des grands ophidiens de l'Amérique du Sud, sert à la fabrication d'objets de luxe. Il se vend très cher. Une gibecière en peau d'éléphant coûte \$40.00; une petite valise varie de \$300 à \$400.00; les étuis à cigares et les portecartes ne valent pas moins de 15 à 20 louis.

De cette peau, on fabrique également des tapis d'une grande originalité. Dans ce cas, la peau d'une solidité sans rivale, est simplement tannée et non corroyée.

On fait l'impossible pour conserver la couleur et l'aspect de la peau.

Il y a encore aux Etats-Unis 45 survivants de la guerre de 1812, qui touchent des pensions du gouvernement, dont 15 ont plus de 100 ans.

Coincidence curieuse; au moment où le prestige de Li-Hung-Chong, tombe en morceaux, on vient d'achever, en Allemagne, une statue colossale du fameux vice-roi de Chine, commandée et payée au temps de sa splendeur.

A Panaria, une des îles Lipari, le même personnage remplit les offices de prêtre, de maître du havre, de maître de poste, et de télégraphiste. Il porte le nom de Michel Ange, qui avait lui-même pas mal de métiers.

Il a été présenté au dernier Congrès des Electriciens, à Chicago, une nouvelle disposition de la lampe à arc électrique, qui permettrait d'obtenir une lumière moins fatigante que celle de l'arc ordinaire et plus puissante que celle des lampes à incandescence.

Le principe de cette lampe consiste à faire jaillir l'arc dans un espace clos dans lequel l'atmosphère ne se renouvelle pas.

Voici comment notre éminent confrère, Max de Nansouty décrit l'appareil, dans sa revue scientifique du *Temps* :

L'espace clos en question est une petite chambre, en verre très réfractaire, dans laquelle les charbons de la lampe pénètrent, à frottement dur, par les extrémités munies de dopilles métalliques séparées du verre par du mastic d'amiante. Il n'y a pas de rentrée d'air, mais une petite soupape, s'ouvrant du dedans en dehors, permet aux gaz chauds de s'échapper en cas de pression intérieure due à la dilatation.

Quand on ferme le circuit électrique, l'arc jaillit entre les charbons et l'oxygène de l'air est combiné tout d'abord, avec le carbone pour donner de l'acide carbonique et de l'oxyde de carbone. Ces gaz, renfermés à haute température, maintiennent à l'état volatil les vapeurs de carbone dégagées par l'arc, vapeurs qui viennent se déposer sur la paroi intérieure de l'enveloppe de verre sous forme de couche mince. Au bout d'un temps très court, l'arc proprement dit n'est plus visible, mais tout le contenu de la chambre est devenu lumineux et il a pris l'aspect d'un cylindre incandescent : on croirait avoir affaire à une énorme lampe à incandescence, et cependant c'est toujours une lampe à arc que l'on possède, avec toute sa puissance constitutive.

Cette curieuse disposition de la lampe à arc électrique, présenterait, paraît-il, en dehors de la lumière fortement atténuée, de sérieux avantages au point de vue économique.

C'est ainsi que le charbon du pôle positif, s'userait 20 fois moins vite qu'en brûlant à l'air libre, et celui du pôle négatif une centaine de fois moins vite.

Cette lampe sur laquelle on n'est pas encore absolument fixé au point de vue du rendement lumineux et de l'énergie nécessaire pour en obtenir l'intensité maximum, méritait néanmoins d'être signalée.